

DES PARTENARIATS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ESSENTIELS

Laëtitia SAINT-PAUL

- ▶ Députée LaREM de
Maine-et-Loire
- ▶ Membre de la commission
des Affaires étrangères de
l'Assemblée nationale
- ▶ Membre de l'Agence
française d'expertise
technique internationale



Cependant, au-delà de ces outils juridiques, nos forces navales ont subi des décennies de réduction de capacités et de moyens, que nous devons désormais compenser.

La loi de programmation militaire pour les années 2019-2025, votée et promulguée avant l'été, nous donne enfin les moyens de faire rentrer nos armées dans le 21^{ème} siècle. Dans la marine, nous avons décidé de combler les réductions de capacités établies par la précédente loi de programmation. Pour les Outre-mer, qui fondent la grande majorité de notre territoire maritime, nous reviendrons à la dotation dont ils bénéficiaient au début des années 1980, soit deux patrouilleurs par département ou territoire d'outre-mer. La

programmation pose également la question de la succession du Charles-de-Gaulle, en prévoyant de lancer les études pour un nouveau porte-avion à l'horizon 2035-40.

Mais nous ne devons, nous ne pouvons plus tout faire seuls. Bien sûr, nous coopérons depuis longtemps avec nos partenaires européens. De l'opération Sharp Vigilance en Adriatique lancée au début des années 1990, aux plus récentes opérations Atalante dans le golfe d'Aden et EUNAVFOR Med

Sophia en Méditerranée, la France s'est résolument engagée dans une logique de coopération européenne, pour assurer le maintien de l'ordre et la protection des mers. Néanmoins, nous devons approfondir ces partenariats, les rendre plus systématiques, et la coopération structurée permanente en est le meilleur moyen. Depuis un an déjà, de nombreux projets fédérateurs ont été lancés par les ministres de la Défense européens. Une nouvelle

« Depuis un an déjà, de nombreux projets fédérateurs ont été lancés par les ministres de la Défense européens »

liste de projets doit être adoptée en novembre. Elle revêtira une importance centrale pour le futur de la Défense européenne, sur terre comme sur mer. Et nous devons être au rendez-vous.

Nous avons résolument compris l'importance que revêt notre défense maritime, nationale comme européenne. Et dans quelques mois, notre marine sera de fait la plus importante de l'UE. Cette position nous oblige vis-à-vis de nos partenaires. Transposons notre volonté en acte, coopérons, innovons, agissons, pour assurer notre souveraineté. ●



Forte de sa zone économique exclusive et de sa présence dans l'ensemble des océans à travers ses départements et territoires d'outre-mer, la France est un acteur maritime reconnu. Mais alors que les menaces se multiplient et que la planète se réarme, la France est mise au défi. Elle est mise au défi de conserver son avance technologique, que la diffusion des technologies et la montée en puissance de nouveaux acteurs mettent à mal. Elle est mise au défi de préserver sa vocation mondiale, alors qu'elle est concurrencée sur ses points d'appui traditionnels, et qu'elle peine à assurer sa souveraineté maritime. Elle est mise au défi de pouvoir continuer à intervenir dans les crises mondiales, alors que ses armées ont été fragilisées par des engagements intensifs et des années de sous-investissement accumulé. Et dans une Union européenne qui verra ses capacités militaires réduites de 25 % au 30 mars 2019, notre rôle est stratégique.

Depuis les années 1980, la protection de nos mers et la sécurité en haute-mer sont au cœur de l'action de nos forces navales. La récente ratification des protocoles de Londres additionnels à la Convention SUA de 1988 nous a permis d'étendre les pouvoirs de police en haute-mer, pour renforcer la protection de notre territoire et mieux combattre le terrorisme maritime.